

Charte d'utilisation du logo du label Finansol

Le label peut être utilisé sur tous les documents commerciaux, quels que soient leurs supports (papier, électronique, numérique...), ayant pour objet le ou les produit(s) soumis au Comité du label Finansol, à l'exclusion de tout autre produit.

Le droit d'usage du logo du label Finansol est conféré à l'utilisateur identifié dans le dossier de candidature et celui-ci peut concéder, à titre gracieux, ce droit à toute personne morale placée sous son contrôle au sens de l'Article L 233-3 du code de commerce et qui sera en charge de la commercialisation du produit labellisé, et ce, à l'exclusion de toute autre personne.

Si pour les besoins de la commercialisation du produit labellisé, l'utilisateur souhaite qu'une autre personne utilise le logo du label Finansol, il devra en notifier la demande à l'Observatoire, en précisant les conditions d'utilisation. L'association Finansol notifiera son accord ou son désaccord dans les 20 jours de la réception de la demande.

Le label Finansol est composé d'un logo protégé par les règles du droit de la propriété intellectuelle.

Ce logo est indispensable pour la communication sur les produits labellisés. L'utilisateur doit veiller à respecter les principes d'utilisation de ce logo :

- Ce logo est unicolore. Il doit être utilisé en noir et blanc.
- La taille minimale de reproduction de 2,5 cm x 2,5 cm (voir ci-dessous) pour les supports de communication papier et de 95 pixels x 112 pixels pour toute utilisation sur un support électronique et notamment sur Internet. Si vous souhaitez l'agrandir, il faut veiller à ne pas le déformer ; pour cela vous pouvez changer la taille par homothétie.
- Ce logo doit être intégré de manière cohérente dans tous les supports de communication mentionnant l'existence du produit labellisé diffusé directement ou indirectement par l'utilisateur.
- A chaque fois que vous communiquez sur le produit labellisé, le logo du label Finansol doit y figurer.
- Le logo doit être mis en valeur dans vos outils de communication pour que les éventuels souscripteurs comprennent bien son rôle.
- Le logo doit être accompagné d'une phrase explicative afin de bien savoir ce qu'il représente : « Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne X » ainsi que du lien vers le site www.finansol.org ou de sa mention pour les supports papier pour pouvoir avoir davantage de renseignements sur son fonctionnement et sa fiabilité. Avant toute publication du logo, merci de bien vouloir faire valider vos documents par le Service Communication de Finansol Joealine Bernard (joealine.bernard@finansol.org), Dounia Aitmaamar (dounia.aitmaamar@finansol.org) et Rozenn Mahé (rozenn.mahe@finansol.org).

Le logo du label Finansol vous est fourni en trois formats :



- Image JPEG
- Fichier GIF
- Fichier EPS

Le fichier EPS est à fournir à votre graphiste ou imprimeur et ne peut être utilisé que par des logiciels spécifiques de PAO.

Pour intégrer le logo du label Finansol dans vos publications traditionnelles, composées sans l'aide d'un graphiste ou imprimeur, il convient d'utiliser le fichier au format JPEG.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Finansol.